

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 283411

**Objet : Retrait de la délibération du 14 décembre 2021 relative à l'expérimentation d'un revenu de base pour les jeunes haut-garonnais et haut-garonnaises de 18 à 24 ans dans le cadre de la loi 2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations**

---

Mesdames, Messieurs,

Lors de la session de notre Assemblée du 14 décembre 2021, nous avons voté une expérimentation d'un revenu de base pour les jeunes haut-garonnais et haut-garonnaises de 18 à 24 ans.

Notre projet vise à expérimenter, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, pour une durée limitée à 18 mois, un revenu de base fixé à 500 euros maximum par mois, versé automatiquement et sans condition de recherche active d'un emploi ou d'une formation, à un échantillon de 1 000 jeunes haut-garonnais et haut-garonnaises représentatifs des jeunesses du territoire et tirés au sort de manière aléatoire.

L'objectif de cette expérimentation vise à évaluer scientifiquement l'impact de ce revenu de base sur la trajectoire de vie des jeunes participants, notamment, l'insertion dans le logement, l'insertion dans l'emploi, la participation sociale et citoyenne, le bien-être subjectif, la santé, le rapport à l'entourage, le rapport aux institutions.

La réflexion a été menée et les modalités de cette expérimentation décidée, en lien avec les partenaires Jeunesses du territoire et les jeunes du « Groupe Miroir Jeunes » du Département.

La démarche est scientifiquement accompagnée. Ainsi, le Département, dans le cadre de sa convention cadre avec l'Université Jean Jaurès, travaille en lien avec six chercheurs du Laboratoire interdisciplinaire Solidarités, Sociétés et Territoires (LISST) composant un groupe interdisciplinaire en sociologie, psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent, sociologie de la santé, aménagement du territoire et urbanisme. De même, le Département travaille avec les chercheurs de la Chaire UNESCO Bernard Maris « économie et société » de Sciences-po Toulouse.

La délibération de notre Assemblée a fait l'objet d'un courrier d'observations du Préfet de la Haute-Garonne le 4 février 2022 dans le cadre du contrôle de légalité indiquant que « *le département ne peut pas décider de mener une expérimentation qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation par la loi. Son intervention doit être basée sur des critères sociaux et respecter le principe d'égalité afin d'entrer dans le champ de ses compétences.* »

En conséquence, le Préfet contraint le Conseil départemental à retirer sa délibération, obérant ainsi toute possibilité d'expérimenter, à l'échelle de notre territoire, un nouveau dispositif d'aide aux jeunesses.

Après le premier refus du Gouvernement en 2019 de débattre à l'Assemblée nationale de la proposition de loi portée par 18 Départements pour obtenir une loi d'expérimentation leur permettant d'expérimenter le revenu de base sur leur territoire, nous nous heurtons, trois ans après, à un nouveau refus alors que notre pays subit depuis deux ans une crise majeure qui frappe de plein fouet les jeunesses.

Nous regrettons profondément cette interdiction, nouvelle entrave à notre volonté d'innovation, qui ne peut que susciter déception et désillusion auprès des jeunes, alors même que près de 4 000 jeunes haut-garonnais et haut-garonnaises de 18 à 24 ans ont manifesté leur envie de s'engager et de participer à cette expérimentation aux côtés du Département en s'inscrivant au tirage au sort qui était prévu.

Si des dispositifs sociaux, catégoriels ou sectoriels, pour les jeunes existent déjà ; s'ils sont essentiels et nécessaires, force est de constater qu'ils ne sont pas suffisants pour garantir aux 18-24 ans une vie décente. Doit-on rappeler qu'aujourd'hui, en France, plus d'un jeune sur dix est en situation de pauvreté. Selon l'Observatoire des inégalités, le taux de pauvreté atteint 12,8 % chez les 18-24 ans, soit deux fois plus que la moyenne française. Selon le rapport de la Fondation Abbé Pierre, en février 2021, après une année de crise,

43 % des jeunes de 18 à 25 ans sont dans une situation financière dégradée et 20 % d'entre eux ont sollicité une aide alimentaire, dont les trois quarts pour la première fois. De même, selon la dernière note d'étape de France Stratégie du 18 octobre 2021, « *La crise sanitaire a touché les jeunes, avec un effondrement du taux d'emploi durant le premier confinement en raison de la prédominance des jeunes en emploi de courte durée ou précaire et des secteurs d'activité qu'ils occupent. Le taux de chômage des 15-24 ans s'élevait ainsi à 21,8 % au troisième trimestre 2020 selon l'Insee (contre 9 % pour l'ensemble de la population), avec la plus forte progression sur l'année : + 2,8 points (contre + 0,6 pour l'ensemble de la population). L'impact de la crise sanitaire et du premier confinement sur la santé mentale des jeunes est aussi confirmé. Selon la Drees, en mai 2020, plus d'un jeune de 15 à 24 ans sur cinq présentait un syndrome dépressif, soit un doublement par rapport à 2019.* »

La crise économique et sociale engendrée par la crise sanitaire a donc bien montré les limites de notre système actuel puisque, loin de protéger les jeunes de 18 à 24 ans, il conduit à fortement augmenter les ruptures de parcours, faisant basculer toute une partie des jeunes dans une situation de précarité inédite.

Nous inscrivant dans la dynamique nationale et internationale en faveur d'un revenu d'existence pour les jeunes, nous continuerons donc de militer pour un changement de paradigme afin de redonner aux jeunes confiance dans l'avenir et recréer de la cohésion sociale.

A regret, je vous propose de retirer la délibération du 14 décembre 2021 relative à l'expérimentation d'un revenu de base pour les jeunes haut-garonnais et haut-garonnaises de 18 à 24 ans.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**Signé**

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental